



DÉCLARATION SE-Unsa

CAPD 23 février 2024

Madame la Directrice Académique des services, Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

La communication de l'exécutif fait de l'École une priorité absolue en annonçant un budget historique pour 2024.

L'annulation de près de 700 M d'euros de crédits prouve que, budgétairement, il n'en est rien. Premier épisode : l'annonce de la suppression de plus de 1 000 postes dans le 1er degré et de 500 dans le 2d degré.

Puis changement de cap en décembre, lorsque l'actuel Premier ministre revient sur la fermeture de 650 postes dans le 1er degré et la recréation de plus de 800 dans le 2d degré, ainsi que le redéploiement de 1 500 postes, sans pour autant modifier le budget en cours d'examen à l'Assemblée nationale.

Enfin, dernier revirement aujourd'hui avec l'annulation de près de 700 millions d'euros dont 500 millions en dépenses de personnels.

La promesse de professeurs supplémentaires, notamment dédiés à la réforme du Choc des savoirs, n'aura pas fait long feu.

Le Gouvernement, qui n'est pas sans connaître les prévisions budgétaires depuis plusieurs mois, a fait le choix délibéré de porter ce projet rétrograde et inefficace pour l'École pour, in fine, annoncer des économies. Depuis le début, le budget de l'École est une variable d'ajustement.

Pour le SE-Unsa, c'est décidément une politique irresponsable, toujours aussi méprisante des personnels, des élèves et des familles.

La CAPD est réunie aujourd'hui mais nous savons que depuis quelques temps déjà, et dans un champ bien plus large que la CAPD, la marge de manœuvre est presque inexistante puisqu'il s'agit, pour l'essentiel, de reproduire des choix opérés à l'échelon national ou déjà entériné par le ministère sans aucune concertation avec les OS - je pense ici au chamboulement des circonscriptions de l'Eure qui nous a été imposé et qui engendre un grand bouleversement dans la carrière de certains collègues, notamment les RASED qui perdent le suivi et la confiance des familles des élèves dont ils.elles s'occupaient depuis plusieurs années, ainsi que le travail d'équipe avec les collègues des écoles concernées –

Nous nous réunissons donc dans l'Eure et en Normandie, pour faire le constat que les textes ont les mêmes insuffisances que celles que nous avons pointées et dénoncées en CSA ministériel.

Ainsi, par exemple pour la refonte de la classe exceptionnelle des enseignants, les avis du ou des supérieurs, avec lesquels aucun entretien préalable n'est prévu, ne reposent sur aucun critère objectif. De plus, contrairement aux promesses, nous ne trouvons pas de véritable mesure transitoire prévue pour les ex-viviers 1, ou pour ceux devenus non éligibles. Encore une fois, l'institution change les règles du jeu sans se soucier des agents qui se retrouvent lésés.

Mais heureusement nous nous sommes réunis !

Mais cela ne suffit pas à faire oublier le caractère vertical du pilotage de la rue de Grenelle calqué dans l'Eure.

Les textes évoluent donc peu, sont pavés, de bonnes intentions, les LDG affichent par exemple « *la volonté de l'académie de créer les conditions optimales pour le bien-être de ses agents* » ; elles souhaitent aussi « *favoriser leur épanouissement personnel* ». Ce sont de « belles formules », que les collègues de collège ne manqueront pas d'apprécier à leur juste valeur, à l'heure où le choc des savoirs s'apprête à dégrader comme jamais les conditions de travail déjà mises à mal par les suppressions de postes.

Autre exemple : on peut se demander également où est le respect des personnels tout juste lauréats du concours qui doivent commencer leur formation dès le mois d'aout sans

convocation, indemnités ou frais de déplacement qui les protégeraient sur leur trajet souvent long.

Dernier exemple, la gestion catastrophique du trop-perçu des AESH CDIées et les conséquences potentiellement dramatiques sur leurs aides sociales.

En définitive, ces textes évoluent peu donc.... Et surtout, pas sur l'essentiel.

Avec les LDG, qui découlent de la loi de 2019, l'institution prétend encore et toujours garantir des droits et faire œuvre de transparence en matière de promotion et de mobilité.

En réalité, elle refuse toujours une procédure de contrôle externe comme elle refuse la simple délivrance d'informations permettant des vérifications. Dans les faits, le ministère a érigé l'opacité en règle. Il a réduit les droits de ses personnels ; il a dégradé la qualité de l'accompagnement et du suivi qu'il doit à ses agents, il a exposé ses propres services à toutes les suspicions.

J'en veux pour exemple local le manque de soutien concernant nos collègues directeur et directrice de Conches en Ouche. L'ensemble de la profession a besoin que la hiérarchie affirme son soutien aux personnels et qu'elle prenne enfin la mesure des difficultés dans lesquelles nous exerçons nos métiers.

Pour le SE-Unsa, un souci véritable et sincère pour les personnels de l'Éducation Nationale n'est pas compatible avec un refus d'entendre ceux qui les représentent, notamment quand il s'agit d'élaborer les règles qui les concernent. Il faut rompre avec la logique unilatérale et renouer avec une recherche du consensus afin de résoudre le problème majeur qui se dessine devant nous aujourd'hui : à savoir l'attractivité de nos métiers. Ce n'est pas prêt de s'arranger.

Nous demandons encore et toujours que les CAP retrouvent leurs prérogatives supprimées.

Enfin, en ce qui concerne les appréciations des RDV de carrière qui nous intéressent aujourd'hui, nous rappelons que ces appréciations ont toujours des conséquences importantes sur la carrière et sur le bien être psychologique au travail qui en suivra.

Aussi nous serons attentifs à ce que nos collègues bénéficient des meilleures appréciations possibles, de façon transparente et juste.

Merci.